

Communiqué de presse

Lundi 18 juin 2018

Mine de Salau

Après la réunion de la Commission Locale d'Information, de Concertation et de Suivi qui s'est tenue le 13 juin 2018 à Foix, la Préfecture ne communique que sur le retrait de huit transformateurs présents dans les anciennes galeries de la mine : C'est déplorable !

Nous constatons que la Préfecture de l'Ariège ne communique que sur un seul point après la réunion de la CLICS du 13 juin 2018 : le retrait, par le BRGM - pourquoi l'ancien actionnaire Paribas n'est-il pas concerné ? -, de huit transformateurs vides situés à l'entrée de la mine. Ce retrait est certes important, et nous prenons acte de ce début de prise de conscience des pollutions laissées par l'ancienne exploitation minière à Salau. Mais peut-on vraiment parler de « dépollution du site » en ne prenant en compte que huit transformateurs alors que l'on sait qu'il reste dans la mine d'autres « déchets » dont notamment 275 fûts de « résidus de filtre » qu'il faudrait sans doute évacuer aussi ? Peut-on parler de « dépollution du site » sans aborder le problème des stériles qui contiennent des roches amiantées (voir Géodéris 30-11-17), des quantités impressionnantes d'arsenic, du bismuth, du cadmium, etc... (voir Géodéris 10-05-2016) ?

Il faut d'ailleurs noter que la Préfecture se désengage aujourd'hui totalement, des pollutions extérieures. La Préfète et la DREAL ont plusieurs fois affirmé que les problèmes de sécurité sur ces terrains - les stériles - incombaient aux propriétaires actuels des terrains ! À eux de s'occuper de la stabilité de ceux-ci et des pollutions qu'ils pourraient disséminer !

Nous déplorons que la Préfecture n'ait pas dans son communiqué abordé **les points les plus importants** discutés lors de cette réunion :

Sur le plan financier, M. Bonnemaïson a affirmé que M. A.Kejriwal (**Juniper capital Partner Ltd**) était aujourd'hui directeur non exécutif d'Apollo Minerals Ltd car ce sont eux (Juniper - paradis fiscal) qui **avaient apporté l'argent** au début du projet !

Sur le plan des recherches, Mme La Préfète a dû rappeler plusieurs fois à M. Bonnemaïson que le **PERM** qui lui a été accordé en octobre 2016, est **conditionné à une étude préliminaire** sur les risques amiantifères, et que la **validité du PERM** était **conditionnée aux résultats de cette étude**. Ce rappel a du être fait, car depuis un an, M. Bonnemaïson a commencé ses recherches et envisage de les poursuivre au mépris de la convention tripartite signée le 14 mars 2017.

Sur l'amiante, l'expert nommé par l'état, **M. Misseri**, présent le 13 juin à la Clics, **a affirmé qu'il était sûr de trouver de l'amiante** dans les roches de Salau. Il a également affirmé que les études antérieures, notamment le rapport « Boulmier » pouvaient encore servir de référence aujourd'hui, tout en faisant remarquer qu'il faudra tenir compte des évolutions dans les normes : à l'époque il y avait des concentrations de 200 fibres d'amiantes par litre d'air dans la mine, aujourd'hui, la norme dans un environnement de travail est de 10 fibres au litre d'air !

Voilà trois points importants que la Préfecture se devait d'aborder dans son communiqué !

L'association Stop Mine Salau, qui dénonce régulièrement les faits :

- que le PERM de Couflens est financé par des fonds provenant de paradis fiscaux.
- que M. Bonnemaïson a commencé les recherches sans se soucier des législations, réglementations, et accords en vigueur.
- que la présence d'amiante dans les roches de la mine de Salau est avérée depuis les années 1983-84.

est **satisfaite d'avoir obtenue des réponses qui corroborent ses affirmations mais ne comprend pas pourquoi la Préfecture de l'Ariège ne mentionne pas ces sujets importants dans son communiqué alors qu'elle a un devoir d'information et de transparence auprès du public.**

